



Dynamiques paysannes

LES ORGANISATIONS PAYSANNES, OPÉRATEURS COMMERCIAUX ?

LE CAS DE L'IMPLICATION DE LA FAPAL DANS LA FILIÈRE ARACHIDE AU SÉNÉGAL.

Sommaire

L'arachide: "or noir" du Sénégal

Evolution récente : libéralisation de la filière

La FAPAL: brève présentation

L'implication de la FAPAL dans la filière arachide en 2003-2004

Avantages tirés de l'implication de la FAPAL dans la filière

Conclusion

Références

Introduction

Dans le contexte de la privatisation, imposée par la Banque Mondiale – BM – et le Fonds monétaire international – FMI, de la plupart des filières agricoles de rente en Afrique, de grands espoirs sont placés dans la reprise des fonctions de collecte et de commercialisation par les organisations de producteurs.

C'est le cas au Sénégal où, dans le chaos provoqué par la dissolution précipitée de la SONAGRAINES, société publique autrefois chargée de la collecte des arachides et de leur commercialisation auprès de la SONACOS (huilerie), plusieurs organisations paysannes – dont la Fédération des Associations Paysannes de LOUGA, FAPAL – ont tenté de se positionner en tant qu'opérateurs de collecte afin notamment d'assurer à leurs membres la possibilité d'écouler leurs produits à des conditions (prix et délai de paiement) favorables.

Il s'agit cependant d'un grand défi pour ces organisations pour lesquelles la commercialisation est souvent un nouveau métier et dont la nature d'organisation populaire peut s'opposer à la logique de la conduite d'une activité commerciale.

Dans ce numéro de Dynamiques Paysannes, nous analysons le cas de la FAPAL qui, avec l'appui de SOS Faim, a mené une première campagne de commercialisation en 2003-2004.

L'arachide: "or noir" du Sénégal

Introduite dès le XVI^e siècle par les navigateurs portugais, l'arachide a connu une forte expansion au Sénégal avec le développement du chemin de fer à partir de la fin du XIX^e siècle. Véritable moteur de l'économie du pays dans les premières années qui ont suivi l'accession du pays à l'indépendance en 1960, l'arachide a perdu progressivement sa position dominante suite aux effets conjugués de la baisse des cours mondiaux, des sécheresses, de la dégradation des sols et de la mise en œuvre de politiques inappropriées. Malgré cela, elle reste de loin la première culture de rente du pays et constitue la principale source de revenus de plusieurs centaines de milliers de familles paysannes. De plus, les produits de sa transformation artisanale (huile et pâte d'arachide) font désormais partie des habitudes alimentaires des familles, en particulier en milieu rural, tandis que ses tourteaux constituent un aliment du bétail de grande valeur pour les éleveurs.

Chiffres – clés du Sénégal:

Population: 9.855.000 hab. (2002)

Population rurale: 51,8% (2002)

P.I.B. / hab.: 506 \$ U.S. (2002)

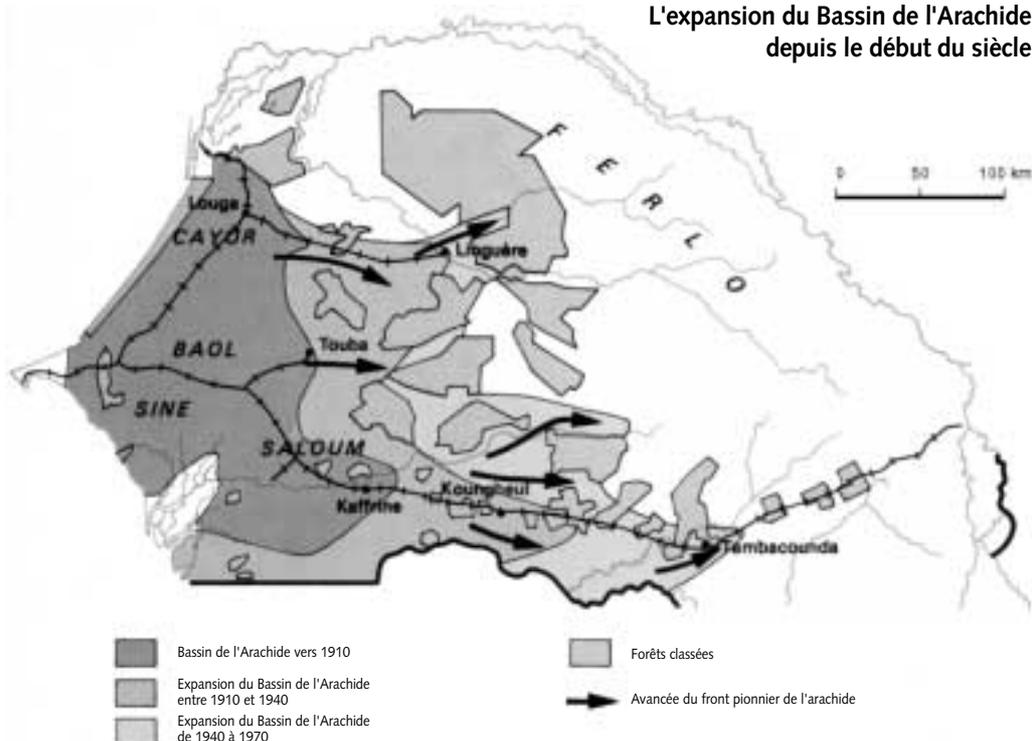
Part de l'agriculture (*):

- dans l'occupation de la population active: 73% (2001)
- dans la formation du PIB: 14% (2002)

(*) Y compris l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière

Avec une production fluctuant, selon les années, entre 500.000 et plus de 1.000.000 tonnes (arachides en coques), le Sénégal est depuis plusieurs années le 7^e producteur mondial d'arachides derrière la Chine, l'Inde, le Nigéria, les Etats-Unis, l'Indonésie et le Soudan. Contrairement à ses principaux concurrents, qui produisent une proportion plus ou moins importante d'arachide de bouche, le Sénégal produit encore essentiellement de l'arachide oléagineuse; de 1999 à 2002, le Sénégal était d'ailleurs le premier exportateur d'huile d'arachide, notamment devant l'Argentine, les Etats-Unis et la Chine.

L'expansion du Bassin de l'Arachide depuis le début du siècle



Source: www.senegal-onligne.com 2002

L'avenir de la filière reste cependant incertain face à la baisse tendancielle des prix mondiaux de ses produits (huile et tourteaux) en lien avec l'augmentation progressive de la production mondiale (liée essentiellement à une augmentation des rendements en Chine et aux Etats-Unis)⁽¹⁾ et la concurrence accrue d'autres oléagineux. Si l'arachide de bouche offre par contre des perspectives intéressantes, celles-ci sont conditionnées par la maîtrise des normes de qualité technologique et sanitaire de plus en plus sévères imposées par les pays importateurs (en particulier l'Union Européenne).

Evolution récente: libéralisation de la filière

Comme la plupart des filières agricoles de rente en Afrique de l'Ouest, la filière arachidière sénégalaise a été nationalisée peu après l'indépendance en 1960. L'Etat prenait ainsi en charge l'ensemble des fonctions d'amont (conseil agricole, crédit et fourniture d'intrants) et d'aval (collecte et transformation industrielle en huile et tourteaux). Dominée par les enjeux politiques, la gestion étatique de la filière s'est avérée incapable de maintenir la compétitivité internationale de l'arachide sénégalaise, entraînant le déclin progressif de celle-ci à partir des années 1970. Face à cette situation et sous la pression de la Banque Mondiale et de la Communauté Européenne, le gouvernement sénégalais s'est engagé dès le début des années 1990

à organiser la reprise progressive de ces activités par le secteur privé. La mise en œuvre de ces réformes ne commencera cependant qu'en 1997, avec la mise en place d'un mode de fixation annuelle du prix d'achat aux producteurs par un comité interprofessionnel. Fin 2001, la SONAGRAINE, société publique chargée de la distribution à crédit d'intrants (semences et engrais) aux producteurs et de la collecte des récoltes est dissoute, tandis qu'un nouveau système, dit "carreau-usine", est mis en place: la collecte des arachides et leur transport jusqu'à la huilerie sont confiés à des intermédiaires privés (commerçants et organisations paysannes), placés en situation de concurrence. La SONACOS (huilerie) elle-même, est en phase finale de privatisation.

Avec une capacité de trituration de 600.000 tonnes par an, la SONACOS constitue incontestablement le principal débouché de l'arachide sénégalaise. Il existe cependant une autre société, la NOVASEN, d'une capacité de 100.000 tonnes par an et détenue par des capitaux privés. En outre, en marge de cette filière industrielle, un marché informel articulé à la trituration artisanale de l'arachide pour la consommation locale et dans les pays voisins s'est progressivement développé à partir des années 1970.

Plutôt favorables à la privatisation de la filière, les organisations paysannes concernées ont cependant jugé précipitée la dissolution de la SONAGRAINE, les acteurs privés censés la suppléer n'ayant pas eu le temps de se préparer. Ainsi, la campagne de collecte 2001-2002⁽²⁾ a notamment été marquée par l'affaire des "bons impayés": par manque de trésorerie ou pour se prémunir face à des risques d'abattements⁽³⁾ importants, la plupart des opérateurs ont acquis des arachides en échange de promesses de paiement différé, après qu'eux-mêmes auraient été payés par la

(1) De 1994 à 2003, la production mondiale d'arachides en coques a crû progressivement de 28,8 à 35,7 millions de tonnes.

(2) Semée vers le mois de juillet, l'arachide arrive à maturité vers le mois de novembre. A la faveur de la saison sèche, la collecte s'étend généralement de décembre à mai.

(3) Pénalités appliquées par la SONACOS sur les quantités fournies par les opérateurs en fonction des taux d'impureté (sable, etc) mesurés sur des échantillons prélevés à l'arrivée à l'usine. Généralement jugés excessifs par les paysans et les opérateurs, ces abattements feraient l'objet de marchandages irréguliers avec les préposés de la SONACOS.



SONACOS ; or, par malhonnêteté ou par insolvabilité réelle de la part de certains opérateurs (parmi lesquels figurent des organisations paysannes), un grand nombre de bons n'ont pas été honorés, jusqu'à ce que l'Etat décide de prendre à son compte le remboursement des paysans en février 2003.

Dans d'autres cas, des paysans se sont vus offrir (et ont dû accepter) un prix inférieur au prix officiel. En effet, dans le système "carreau-usine", chaque opérateur se voit attribuer un certain nombre de points de collecte, où il jouit de l'exclusivité : la seule concurrence est celle du marché informel, qui propose des prix fluctuants et dont les opérateurs sont incapables d'écouler de grandes quantités en peu de temps⁽⁴⁾. Ce phénomène s'accroît à l'approche des fêtes où de nombreux paysans en quête de liquidités peuvent brader une part importante de leur production aux commerçants spéculateurs.

Par ailleurs, la dissolution brutale de la SONAGRAINE s'est traduite par une réduction considérable de l'accès des producteurs aux crédits de campagne et aux intrants (engrais et semences). En effet, engagés dans la filière de manière trop récente et sans perspective certaine de durée, les nouveaux opérateurs de la collecte de l'arachide se sont dans l'ensemble peu intéressés à la fourniture de crédit de campagne et d'intrants aux producteurs, seules quelques organisations paysannes – dont la FAPAL – faisant exception⁽⁵⁾. La pénurie de semences, exacerbée par la sécheresse de 2002, est d'ailleurs l'un des

facteurs qui ont limité les superficies emblavées par les paysans en 2003. La réduction de l'accès au crédit et aux intrants se traduit par un manque à gagner significatif non seulement pour les producteurs mais également pour les autres acteurs de la filière, dont les bénéfices sont fonction des volumes traités et donc du volume de la production primaire.

La fourniture d'intrants à crédit aux paysans est une activité dont la rentabilité propre est trop incertaine pour attirer les opérateurs économiques privés. Elle peut toutefois intéresser les opérateurs de collecte dans la mesure où le couplage avec l'activité de collecte peut :

1. réduire les risques de défaillance de paiement de la part des producteurs et
2. augmenter les bénéfices de l'activité de collecte, par le biais de l'augmentation du volume collecté.

Ces conditions étaient réunies dans le cadre du (quasi-) monopole de la SONAGRAINE du fait que les producteurs mauvais-payeurs qui se trouvaient rayés des services de cette société ne pouvaient s'adresser à personne d'autre et que celle-ci était quasi certaine de profiter des avantages (augmentation des volumes collectés) liés à l'usage par les producteurs des intrants distribués. Dans le contexte actuel et malgré l'existence de monopoles locaux, ces conditions ne sont généralement pas réunies du fait que les opérateurs de collecte – à l'exception de certaines organisations paysannes – n'ont pas une connaissance étroite des producteurs avec lesquels ils traitent et n'ont pas forcément la perspective d'établir une relation durable avec ceux-ci.

(4) On notera au passage que la libéralisation de la filière ne s'est pas traduite par la mise en place d'un véritable marché concurrentiel : à un monopole public national, l'on a substitué une multitude de monopoles privés locaux (abstraction faite du secteur informel, qui existait avant la libération et dont les limites sont restées inchangées).

(5) La NOVASEN est également impliquée dans la fourniture d'intrants aux producteurs et facilite l'octroi de crédit par la CNCAS aux producteurs par le biais d'un système de retenue sur les arachides que ceux-ci lui fournissent.

La FAPAL: brève présentation

Constituée en 1990, la FAPAL (Fédération des Associations Paysannes de Louga) est composée actuellement de 28 groupements villageois répartis sur 8 Communautés Rurales (elles-mêmes réparties sur 4 Arrondissements au sein de deux Départements) autour de la ville de Louga et regroupant au total environ 1.700 membres individuels, dont une majorité de femmes.

Afin d'améliorer les conditions de vie de leurs membres et, d'une manière plus générale, des familles paysannes de la zone, la FAPAL et ses groupements mènent diverses activités telles que la mise en place d'un réseau de boutiques villageoises d'approvisionnement en produits de première nécessité, la création d'une mutuelle d'épargne-crédit, la fourniture de semences de bonne qualité à crédit, la participation aux cadres locaux de concertation avec les autorités, etc.

Depuis 1991, la FAPAL est membre de la FONGS (Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal), fédération paysanne regroupant 32 associations actives sur l'ensemble des 11 régions administratives du pays.

L'implication de la FAPAL dans la filière arachide en 2003-2004

Malgré la dégradation des conditions agro-climatiques qui sont à l'origine du déplacement du "bassin arachier" sénégalais vers le sud, l'arachide reste la culture pluviale la plus rentable qui puisse être pratiquée dans la zone de Louga et demeure au centre des préoccupations des familles paysannes. C'est pourquoi la FAPAL s'est impliquée de longue date dans la filière, en particulier pour l'approvisionnement en semences.

Toutefois, avant de parler de l'implication de la FAPAL dans la collecte de l'arachide en 2003-2004, il nous faut évoquer l'initiative de la FONGS qui, dès la campagne 2001-2002, s'est positionnée comme opératrice dans le cadre du système "carreau-usine" qui venait d'être mis en place. Durant cette première campagne, la FONGS a commercialisé près de 1.300 tonnes d'arachide, acheminées à partir de 9 points de collecte. Alors que d'autres opérateurs dotés de moyens plus conséquents avaient laissé nombre de "bons impayés", la FONGS a permis aux producteurs concernés de bénéficier du prix officiel, avec un délai limité à quelques semaines par rapport à la date de collecte, tout en dégagant un léger bénéfice. Outre ces avantages économiques, cette première opération a également permis à la FONGS de s'impliquer plus fortement dans les négociations avec l'Etat et ses bailleurs de fonds sur l'avenir de la filière.

En 2002-2003, en raison d'une production très faible suite à la sécheresse durant l'hivernage 2002, la FONGS n'a pas pu répéter l'opération.

Bien entendu, les associations membres de la FONGS concernées par l'arachide – parmi lesquelles la FAPAL – avaient collaboré étroitement à l'opération menée en 2001-2002. A partir de la campagne 2003-2004, la FONGS a invité ces associations à se positionner elles-mêmes en tant qu'opérateurs, avec son appui si nécessaire.

C'est ainsi que la FAPAL a négocié avec SOS Faim un financement devant lui permettre de collecter chaque année environ 1.000 tonnes d'arachide auprès des producteurs de sa zone. Cependant, au cours de cette première campagne, la FAPAL n'a pu commercialiser que 243 tonnes. En effet, alors qu'en 2003 les conditions climatiques ont été généralement favorables



à la culture pluviale sur la bande sahé-lienne, des périodes sèches prolongées ont localement affecté la zone de Louga, où les productions ont été très faibles. De plus, même dans le reste du bassin arachidier où les conditions pluviométriques ont été plus favorables, la production a été limitée par la pénurie de semences de qualité et d'une manière générale par un certain découragement paysan face à la désorganisation de la filière. Alertée par le faible niveau de production au niveau national, la SONACOS a cherché à devancer la concurrence de la filière informelle en facilitant à ses opérateurs l'accès au crédit bancaire. C'est ainsi que, alors que la campagne de commercialisation s'étend habituellement sur 6 mois (de décembre à mai), il est apparu assez tôt évident qu'il n'y aurait plus d'arachide à collecter dans la zone après 3 ou 4 mois. Dans ces conditions, la performance atteinte par la FAPAL, bien que largement inférieure aux prévisions, est tout à fait appréciable, d'autant plus que, même avec ce volume réduit, elle est parvenue à dégager un léger bénéfice, maintenant ainsi le capital lui permettant d'atteindre lors des campagnes futures les résultats initialement fixés, en tout cas chaque fois que les conditions seront suffisamment favorables⁽⁶⁾. Par ailleurs, les bonnes prestations de la FAPAL dans le cadre de cette campagne lui ont permis d'acquérir une excellente crédibilité auprès de la SONACOS, ouvrant la voie à des collaborations plus étroites lors des campagnes à venir.

Avantages tirés de l'implication de la FAPAL dans la filière

Comme dans le cas de l'opération menée par la FONGS en 2001-2002, les paysans dont la production a été collectée par la FAPAL en 2003-2004 ont pu bénéficier de paiements selon le prix officiel. Il faut toutefois signaler que, en raison de la situation de concurrence décrite plus haut, tous les paysans de la zone ayant livré de l'arachide aux opérateurs de la SONACOS ont reçu le prix officiel. Mieux, grâce aux crédits bancaires obtenus par les opérateurs avec l'appui de la SONACOS, les producteurs ont généralement été payés 100% au comptant à la livraison, conditions que la FAPAL a également dû pratiquer pour ne pas perdre son propre marché, alors qu'elle comptait au départ, compte tenu des limites du fonds de roulement dont elle dispose, payer 50% à la livraison et le solde après règlement par la SONACOS, soit 3 à 4 semaines plus tard.

Dans ces conditions, quel est encore le sens de l'implication d'une organisation paysanne comme la FAPAL dans la collecte? En effet, à partir de l'observation des pratiques des opérateurs commerciaux durant cette campagne, l'on pourrait conclure que la phase de transition est terminée et que le secteur privé (commercial) est désormais mûr pour organiser la collecte dans l'intérêt de toutes les parties, y compris les paysans, conformément à la théorie libérale.

Même dans ce contexte, nous pensons cependant qu'il existe plusieurs raisons pour promouvoir l'implication d'organisations paysannes comme la FAPAL dans la filière arachide. En premier lieu, l'évolution future de la filière est soumise à de nombreux aléas économiques et politiques qui pourraient à l'avenir modifier les comportements des opérateurs commerciaux. Seules les organisations paysannes y sont véritablement engagées dans la durée, c'est



(6) Il est à craindre malheureusement que ce ne sera pas le cas pour la campagne 2004-2005 : en effet, suite à des problèmes de sécheresse et à l'invasion acridienne, et en dépit de bonnes perspectives au niveau national, la production d'arachide s'annonce très faible dans la région de Louga.

pourquoi elles sont aussi les seules à s'investir parallèlement dans l'approvisionnement en intrants et l'octroi de crédits de campagne. Par leur présence, elles contribuent également à "moraliser" le marché de la collecte. Par ailleurs, il ne faut pas négliger les revenus que les OP peuvent tirer de leur implication dans la collecte, qui peuvent contribuer à les autonomiser par rapport à la coopération internationale. Enfin, en s'impliquant dans la collecte, les OP améliorent considérablement leur connaissance de la filière: elles sont ainsi en meilleure position pour formuler des propositions paysannes et les défendre auprès des pouvoirs publics et de leurs bailleurs de fonds.

Conclusion

Les résultats obtenus par la FAPAL au cours de la campagne 2003-2004 suggèrent qu'il est possible pour une organisation paysanne de se positionner de manière durable en tant qu'opérateur de collecte dans une filière comme celle de l'arachide au Sénégal.

Ce positionnement est souhaitable non seulement pour les revenus qu'il peut procurer à l'organisation paysanne concernée mais surtout pour les différents avantages que les producteurs peuvent en tirer à court et à long terme: garantie de prix à long terme – par opposition à des opportunités spéculatives proposées ponctuellement par des commerçants – et de délai de paiement; développement des services d'amont (intrants et crédit); influence sur les décisions politiques relatives à l'organisation de la filière. ■

RÉFÉRENCES

■ En février dernier, s'est tenu au Sénégal un important séminaire sur l'avenir de l'agriculture. De nombreuses contributions sont disponibles sur www.dakaragricole.org

■ Les politiques agricoles en Afrique de l'Ouest ont fait l'objet d'un atelier en novembre dernier. La déclaration finale est disponible sur le site du Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest, ROPPA, sur www.roppa.info/old/

■ Parallèlement à Dynamiques paysannes, SOS Faim publie également un magazine d'information qui revient régulièrement sur les thématiques liées à l'action des organisations paysannes et sur les enjeux agricoles.

Parmi les derniers numéros parus, signalons:

- **L'agriculture et l'agro-business** DS n°65
- **Quel financement pour le développement ?** DS n°59
- **Matières premières en crise** DS n°57
- **Les choses vont-elles mieux au Sénégal ?** DS n°55
- **Vers un mouvement paysan international** DS n°54
- **Sommes-nous prêts pour l'OMC ?** DS n°53
- **Le monde dans une assiette** DS n°52
- **Modes et modèles de développement** DS n°45

Le sommaire de ces numéros est disponible sur www.defis-sud.info

Ces numéros sont disponibles chez SOS Faim, rue aux Laines, 4 1000 Bruxelles au prix exceptionnel de 2€.

SOS Faim et les organisations paysannes

Depuis 1964, SOS Faim Belgique et depuis 1993 SOS Faim Luxembourg soutiennent des organisations paysannes et de producteurs agricoles dans une quinzaine de pays d'Afrique et d'Amérique latine.

Leurs actions sont construites autour de trois axes de travail: l'appui au développement institutionnel et organisationnel, le soutien aux activités économiques et la défense des intérêts des producteurs au niveau belge, luxembourgeois et européen.

Dans ce cadre, SOS Faim Belgique et Luxembourg ont créé "Dynamiques Paysannes", un bulletin trimestriel diffusé en français, espagnol et anglais.

Les objectifs de Dynamiques Paysannes sont de:

- faire connaître le plus largement possible les organisations paysannes et de producteurs: quels sont leurs actions et leurs expériences? Quels sont les problèmes qu'elles rencontrent et les solutions qu'elles y apportent? Quelles sont leurs positions et leurs propositions sur des matières qui les concernent?
- créer un espace de débats, d'échange d'expériences et de réflexions sur des thèmes relatifs au développement des organisations paysannes, de l'agriculture et du monde rural;
- informer sur les politiques qui influencent les actions des organisations paysannes du Sud.

Vous pouvez retrouver ce numéro en version téléchargeable en français, en anglais et en espagnol sur le site internet de SOS Faim Belgique www.sosfaim.be et sur le site de SOS Faim Luxembourg www.sosfaim.org

Ce bulletin a été réalisé par François Vandercam (fva@sosfaim.be), Responsable à SOS Faim des Appuis Partenaires au Sénégal, au Burkina Faso et en Erythrée.

Vous souhaitez réagir par rapport à la thématique abordée dans ce numéro de Dynamiques Paysannes? Vous voulez donner votre avis, apporter un complément d'information, etc? Contactez-nous : info@sosfaim.be

Contacts

SOS Faim – Action pour le développement
Rue aux Laines, 4 – B 1000 Bruxelles – Belgique
Tél : 32-(0)2-511.22.38 – Fax : 32-(0)2-514.47.77
E-mail : info@sosfaim.be – Site internet : www.sosfaim.be

SOS Faim – Action pour le développement
Résidence "Um Deich" bloc C, 9 rue du Canal
L - 4050 Esch-sur-Alzette – Grand Duché du Luxembourg
Tél : 352-49.09.96 – Fax : 352-49.09.96.28
E-mail : info@sosfaim.org – Site internet : www.sosfaim.org

Dynamiques Paysannes est réalisé avec le soutien de la Direction Générale de la Coopération au Développement, du ministère des Affaires étrangères belge et du ministère des Affaires étrangères luxembourgeois.

